

## Municipalité de Frontenac

Province de Québec  
Municipalité de Frontenac

Mardi 9 septembre 2025 se tenait à 19h30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, la séance ordinaire de septembre 2025. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger      Mme Sonya Provost  
Mme Mélanie Martineau    M. Andy Maheux  
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Mannon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

M. Marcel Pépin, conseiller, est absent.

**2025-211**      Proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée.

**2025-212**      Proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 12 août 2025 soient acceptées.

Adoptée.

**2025-213**      Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 327 556.54\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2025-09.

Adoptée.

**2025-214**      Attendu que la Municipalité de Frontenac a obtenu une offre de service juridique pour 2026 de la part de Cain Lamarre;

### **BANQUE D'HEURES ET SERVICE DE CONSULTATION**

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale de la Municipalité de Frontenac à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au

## Municipalité de Frontenac

besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

Adoptée.

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE NEUVE 2025

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses), <u>avec achat</u>	MONTANT (taxes incluses), <u>sans achat</u>
Brandt Tractor LTD	200 630.23\$	220 175.98\$

DESCRIPTION	MONTANT (plus taxes)
Option A : gratte extensible et réversible	39 956.00\$
Option B : système de fourches	7 552.00\$
Option C : pouce hydraulique	16 371.00\$
Option D : système de graissage automatique	13 974.00\$
Option E : garantie prolongée	16 290.00\$

#### 2025-215

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur le Service Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve 2025;

Attendu qu'une soumission a été reçue;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Brandt Tractor LTD pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve 2025, modèle 320 P, incluant l'option de levage lourd, pour un montant de 200 630.23\$ taxes incluses, comprenant l'option de rachat de la rétrocaveuse actuelle de la municipalité de marque John Deere, modèle 310J, 2008, tel que mentionné dans l'appel d'offres daté du 11 août 2025 et recommandé par M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier;

Que la municipalité souhaite ajouter l'option B, système de fourches, pour un montant de 7 552\$ plus taxes, de même que l'option E, garantie prolongée, pour un montant de 16 290\$ plus taxes;

Qu'un montant de 150 000\$ soit pris à même le fond accumulé pour camion voirie et qu'un montant de 50 000\$ soit pris à même le budget 2025 prévu à cet effet et le solde, à même le fond général;

Que M. Gaby Gendron, maire, et/ou M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'achat de la nouvelle rétrocaveuse.

Adoptée.

## Municipalité de Frontenac

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS ACHAT ET INSTALLATION DE LAMPADAIRES AU PARC RIVERAIN SACHS-MERCIER

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
BC Électrique Inc.	23 503.08\$
Philippe Mercier 1994 Inc.	48 848.95\$

**2025-216**

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de lampadaires au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que deux soumissions ont été reçues et que les deux soumissions sont conformes;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie BC Électrique Inc. pour l'achat et l'installation de lampadaires au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 23 503.08\$ taxes incluses, tel que recommandé par M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier;

Que M. Gaby Gendron, maire, et/ou M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'achat et l'installation de lampadaires au parc riverain Sachs-Mercier.

Adoptée.

**2025-217**

### **DEMANDE DE SOUMISSIONS – CARBURANTS 2026**

Attendu que la consommation annuelle approximative d'huile à chauffage étant de 10 000 litres et celle de diesel routier de 20 000 litres, il nous apparaît intéressant de regrouper la fourniture de ces produits afin d'obtenir de meilleures conditions de prix et de service;

Considérant que les montants payés annuellement par la municipalité pour l'approvisionnement de ces produits pour l'année 2026 dépassent 25 000\$;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions sur invitation à au moins deux fournisseurs;

Que la Municipalité a besoin d'environ 10 000 litres d'huile à chauffage et de 20 000 litres de diesel, le prix total des deux produits servira à retenir la soumission la plus basse;

Que les prix offerts soient spécifiés en référence au prix Valéro journalier pour les produits pétroliers (prix à la rampe Valéro du 23 octobre 2025) et que l'offre inclut l'engagement de transmettre, chaque semaine, le document effectif au bureau de la Municipalité;

Que la livraison soit effectuée sur base régulière de façon à ce que les employés municipaux n'aient pas à surveiller constamment les niveaux d'inventaire dans les différentes citernes;

## Municipalité de Frontenac

Que les offres soient reçues au bureau de la Municipalité, sous pli fermé portant la mention "Soumission – Carburants 2026", au plus tard le **30 octobre 2025 à 11 hrs.**

Adoptée.

### 2025-218

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit préparer la réserve de sable et de sel pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a besoin d'environ 1 000 tonnes de sable pour sa réserve;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a besoin d'environ 65 tonnes métriques de sel de déglacage pour sa réserve;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète environ 1 000 tonnes métriques de sable de la compagnie Lafontaine & Fils Inc. au coût de 15.75\$ la tonne métrique plus taxes, incluant le transport;

Que la Municipalité de Frontenac achète de la compagnie Sel Warwick environ 65 tonnes métriques de sel de déglacage à 120\$ la tonne métrique plus taxes, incluant le transport.

Adoptée.

### 2025-219

Attendu que le conseil municipal désire faire paraître une annonce dans l'Écho de Frontenac, sur Facebook ainsi que sur le site Web de la municipalité, pour l'embauche d'un employé pour l'entretien des chemins d'hiver;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse paraître une annonce dans l'Écho de Frontenac, sur Facebook ainsi que sur le site Web de la municipalité, pour l'embauche d'un employé pour l'entretien des chemins d'hiver.

Adoptée.

### 2025-220

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 5, au montant de 92 637.66\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Cité Construction TM Inc. a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du secteur village, avec l'ajout d'un système de dosage de coagulant au site de la station d'épuration et que ce décompte progressif inclut la libération de la retenue temporaire de 80 572,00\$ pour la mise en service du système qui a été complétée ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu'à la visite d'acceptation définitive des travaux;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Cité Construction TM Inc. le décompte progressif n° 5, au montant de 92 637.66\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur a remis relativement aux travaux de déphosphatation des eaux usées du secteur village et que ce décompte progressif inclut la libération de la retenue temporaire de 80 572,00\$ pour la mise en service du système qui a été complétée ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu'à la visite d'acceptation définitive des travaux, tel que

## Municipalité de Frontenac

recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 26 août 2025;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier à signer le décompte progressif n° 5.

Adoptée.

### 2025-221

Attendu que la Municipalité de Frontenac prévoit de poursuivre l'utilisation de bactagène et de neutra-PH pour le réseau d'égout du Secteur Mercier en 2026;

Attendu que la municipalité a aussi décidé de poursuivre l'entretien annuel par l'ajout de bactocharge dans le réseau d'égout du Secteur Village en 2026;

Attendu que la municipalité demande une soumission à la compagnie Nuvac Écho-Science Inc. pour l'achat de ces produits;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac mandate M. Yvan Mathieu, responsable des réseaux d'égout, pour demander à la compagnie Nuvac Écho-Science Inc. une soumission pour l'achat de bactagène et de neutra-PH pour le réseau d'égout du Secteur Mercier ainsi que de bactocharge pour le réseau d'égout du Secteur Village.

Adoptée.

### 2025-222

Attendu que la firme Les Services exp Inc. a réalisé une étude hydrologique et hydraulique dans le secteur Motel-sur-le-Lac afin de déterminer les dimensions adéquates de divers ponceaux et les mesures de stabilisation du cours d'eau;

Attendu que le rapport technique recommande l'installation de ponceaux circulaires en béton armé (TBA) de diamètres 1 050 mm ou 1 200 mm selon la récurrence retenue, enfouis à 20 % de leur diamètre, ainsi que des travaux d'empierrement de protection au tiers inférieur du cours d'eau avec des pierres concassées de calibre 300–400 mm sur une épaisseur de 700 mm;

Attendu que ces travaux visent à améliorer la capacité hydraulique des infrastructures existantes, réduire les risques d'inondation et limiter l'érosion du cours d'eau qui transporte des sédiments vers le lac Mégantic;

Attendu que des seuils de rétention peuvent également être envisagés pour améliorer le contrôle de l'érosion, et que ces travaux sont assujettis à une déclaration de conformité ou à une autorisation ministérielle selon leur envergure;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de procéder aux travaux de dimensionnement des ponceaux et de stabilisation du cours d'eau dans le secteur Motel-sur-le-Lac conformément aux recommandations du rapport technique produit par Les Services exp Inc. (réf. SHE-25010032-A0);

## Municipalité de Frontenac

Que la municipalité s'engage à respecter les normes de conception et les exigences réglementaires applicables, incluant les démarches auprès du MELCCFP si nécessaire;

Que la municipalité mandate son personnel pour assurer le suivi avec la MRC du Granit et les instances concernées afin de faciliter la réalisation des travaux.

Adoptée.

### 2025-223

Attendu que le conseil municipal désire faire paraître une annonce dans l'Écho de Frontenac, sur Facebook ainsi que sur le site Web de la municipalité, pour l'embauche de préposés à l'entretien de la patinoire pour la saison 2025-2026;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse paraître une annonce dans l'Écho de Frontenac, sur Facebook ainsi que sur le site Web de la municipalité, pour l'embauche de préposés à l'entretien de la patinoire pour la saison 2025-2026.

Adoptée.

### 2025-224

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière pour le déjeuner des policiers de la MRC du Granit prévu le 16 octobre 2025;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière d'un montant de 150\$ pour le déjeuner des policiers de la MRC du Granit prévu le 16 octobre 2025.

Adoptée.

### 2025-225

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite procéder à une évaluation environnementale de site (EES) phase I pour les lots 4 972 893 et 6 202 717 du cadastre du Québec, situés dans le 3<sup>ième</sup> Rang à Frontenac, dans le cadre du projet « Développement Soleil-Levant » ;

Attendu que la firme Englobe Corp. a soumis une offre de services datée du 9 septembre 2025 pour la réalisation de cette évaluation, incluant les travaux suivants : la revue historique et l'étude des dossiers; les entrevues avec des personnes familières avec le site; la visite du site et l'examen sommaire des propriétés avoisinantes et la rédaction d'un rapport synthèse ;

Attendu que le coût forfaitaire de l'offre est de 3 300\$ (excluant les taxes applicables), payable à la remise du rapport;

Attendu que les livrables seront transmis électroniquement et que le rapport final est prévu dans un délai de 4 à 6 semaines suivant l'octroi du mandat;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services d'Englobe Corp. pour la réalisation de l'évaluation environnementale de site (EES) phase I dans le cadre du projet « Développement Soleil-Levant », d'un

## Municipalité de Frontenac

montant de 3 300\$ plus taxes, tel que mentionné dans leur offre de services du 9 septembre 2025;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce mandat.

Adoptée.

### 2025-226

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit signer différents documents afin de permettre à la compagnie Parc Éolien de la Haute-Chaudière Inc. de poursuivre ses démarches pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité;

Attendu qu'un projet d'acte de servitudes; un projet de contrat d'octroi d'option ainsi qu'un projet d'entente de compensation, ont été soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Gaby Gendron, maire et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte de servitudes; le contrat de droit d'option et l'entente de compensation avec la compagnie Parc Éolien de la Haute-Chaudière Inc., pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

### 2025-227

Attendu qu'un contrat de travail a été préparé et présenté aux membres du conseil concernant les conditions de travail de M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte le contrat de travail avec M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, qui a été présenté aux membres du conseil et autorise M. Gaby Gendron, maire, à signer le contrat.

Adoptée.

### 2025-228

Attendu que la municipalité doit faire produire des plans d'évacuation pour ses bâtiments afin d'être conforme à la *Loi sur la sécurité incendie*;

Attendu que des prix ont été à deux compagnies pour la mise en plan de l'hôtel de ville de Frontenac ainsi que du garage municipal, en vue de produire les plans d'évacuation;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Unic Architecture pour la mise en plan de l'hôtel de ville de Frontenac ainsi que le garage municipal, en vue de produire les plans d'évacuation, comprenant le relevé des deux niveaux de la section existante (ancienne partie) de l'hôtel de ville et leur mise en plan; l'intégration des plans de la nouvelle section afin de produire des vues d'ensemble complètes (nouvelle et ancienne partie) ainsi que le relevé des escaliers et autres éléments requis aux plans d'évacuation;

## Municipalité de Frontenac

Que ce mandat soit fait sur une base horaire selon un tarif de 80\$ l'heure plus les taxes, pour un montant maximum de 5 000\$.

Adoptée.

2025-229

### MISE À JOUR DES BACS À JOUETS DE JEUX LIBRES

Attendu qu'en 2017, 14 municipalités de la MRC du Granit ont rendu disponibles des bacs de jeux dans les parcs municipaux de leur municipalité et qu'en 2021, 3 autres municipalités ont joint le projet;

Attendu que ces bacs permettent, pour toutes les saisons, aux enfants de pratiquer des jeux libres et d'offrir à tous, des équipements pour stimuler l'activité physique;

Attendu que, selon la *Direction de santé publique de l'Estrie*, le nombre d'enfants de 1 à 11 ans pour l'année 2023 est de 2 040 pour les 17 municipalités participantes et de 2 099 pour la MRC du Granit;

Attendu qu'un engagement d'appui et une participation financière des 17 municipalités participantes sont nécessaires;

Attendu qu'un montant de 1 225\$ par bac de jeux est nécessaire pour remplacer et renouveler les équipements des bacs;

Attendu que des demandes d'aides financières doivent être présentées pour la réalisation du projet;

Attendu que Mme France Bisson, mairesse de la Municipalité de St-Sébastien, accepte de coordonner le projet et que Mme Patricia Carrier, directrice générale de la Municipalité de St-Augustin-de-Woburn, accepte de prendre en charge les achats;

Attendu qu'un montage financier a été présenté à chacune des municipalités;

Il est proposé par Mme Sonya Provost,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appuie le projet de mise à jour des bacs à jouets rendu disponibles pour le jeu libre en 2017 dans les 14 municipalités participantes au projet;

Que la Municipalité de Frontenac participe financièrement au projet pour un montant de 200\$;

Que Mme France Bisson, mairesse de la Municipalité de St-Sébastien, soit autorisée à déposer des demandes d'aide financière au nom des 17 municipalités impliquées dans le projet;

Que Mme Patricia Carrier, directrice générale de la Municipalité de St-Augustin-de-Woburn, soit autorisée à faire les achats d'équipements à la hauteur des montants recueillis selon le montage financier présenté.

Adoptée.

2025-230

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour des travaux de voirie locale et de drainage sur le chemin du Barrage et la Route Trudel pour une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du Ministère

## Municipalité de Frontenac

des Transports et de la Mobilité durable, volet Redressement – Sécurisation;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services EXP Inc. pour mettre à jour les plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL avant le 19 septembre 2025;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la compagnie Les Services EXP Inc. pour mettre à jour les plans et devis préliminaires en vue d'une demande d'aide financière au volet Redressement – Sécurisation du PAVL avant le 19 septembre 2025, selon une tarification sur une base horaire jusqu'à un montant maximum de 2 500\$, excluant les taxes applicables, tel que mentionné dans l'offre de services datée du 28 août 2025.

Adoptée.

**2025-231**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière de l'organisme l'Univers du Père Noël;

Il est proposé par M. Andy Maheux,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière de 1 500\$ à l'Univers du Père Noël.

Adoptée.

### **Période de questions :**

Aucune question n'a été posée vu l'absence de citoyens dans la salle au moment de la période de questions.

### **Autres sujets :**

- Déclaration d'intérêt des membres du conseil
- Réparation au pont de la rivière Blanche dans le 4<sup>ième</sup> Rang
- Voie de contournement ferroviaire
- Barrage du lac Aux Araignées
- Demande refusée de M. Félix Provost du Motel sur le Lac
- Comité archéologique : suivi de l'activité au Salon Sports et Loisirs, demandes de financement en cours et présence d'un nouveau membre
- Demande de commandite refusée pour le Championnat national des hommes forts
- Changements prévus en 2026 aux stations de lavage

## Municipalité de Frontenac

- Subvention accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*

**2025-232**

Proposé par Mme Sonya Provost

Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de septembre 2025 soient levées, 20 h 50.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 9 septembre 2025, et ce, pour les résolutions 2025-213, 2025-214, 2025-215, 2025-216, 2025-218, 2025-219, 2025-220, 2025-222, 2025-223, 2025-224, 2025-225, 2025-227, 2025-228, 2025-229, 2025-230 et 2025-231.

\_\_\_\_\_  
Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier